

Madame la Rectrice,

Suite au CTA et à la présentation sur la situation sanitaire dans l'académie, l'allocution du jeudi 12 mars du président de la République est venue bouleverser profondément le fonctionnement du service public d'éducation. Cette situation inédite est source d'inquiétude voire d'angoisse pour les personnels, pour les élèves et pour les parents.

Lors du CTA du 12 mars, nous vous avons demandé une transparence auprès des organisations syndicales des consignes données aux établissements, vous n'avez rien fait qui aille dans ce sens. Et vendredi, contrairement à ce qui a été fait dans d'autres académies ou au niveau ministériel, aucun échange n'a été organisé avec les organisations des personnels. Nous ne pouvons que dénoncer la gestion faite par le Rectorat de cette crise en excluant les organisations syndicales, et donc l'ensemble des personnels, des décisions prises. Cette gestion unilatérale de la situation a débouché sur des situations diverses et parfois incompréhensibles dans les établissements de l'académie.

Vos courriels de vendredi et samedi soir à l'ensemble des personnels, Madame la Rectrice, loin de répondre aux attentes de ces derniers et à l'importance de cette crise sanitaire, ont heurté la majorité de la Profession. En effet les personnels d'éducation qui, au quotidien dans un contexte très dégradé par les politiques actuelles, sont dévoués au Service Public d'Éducation, à sa continuité et à sa défense, ont accueilli avec colère votre injonction à rejoindre leur lieu de travail autant que possible.

Loin de reconnaître leur engagement pour la réussite des élèves et leur souci d'accompagner les élèves dans ce moment de crise, vos courriels les enjoignent à s'exposer inutilement aux risques sanitaires et légitiment des décisions dangereuses ou absurdes prises par certains chefs d'établissements. Dans ce contexte de crise sans précédent, communiquer, comme vous l'avez fait Mme la Rectrice vendredi et samedi envers les personnels est profondément choquant

Dans ce contexte, nous vous demandons :

- que les consignes académiques envoyées aux écoles et établissements pour les prochaines semaines, prennent en compte les personnels, leur santé et leur professionnalisme. En conséquence, nous vous demandons à ce que la présence des personnels se fasse sur la base du volontariat, comme vous l'a indiqué le Ministre sur France info le 15/03 ; que toutes les réunions convoquées demain lundi soient annulées et que tous les conseils de classes et réunions d'équipes en présentiels soient annulés.
- que les organisations syndicales soient consultées concernant les décisions prises dans l'académie et la communication des mesures prises. Nous rappelons que sur les questions relatives aux questions et de sécurité des personnels, qui plus est dans le contexte grave de diffusion du Covid-19 actuellement, les CHSCT départementaux et académique doivent être consultés selon des modalités adaptées à la situation de crise.
- que les modalités de service précises pour les différentes catégories de personnels soient clarifiées d'ici lundi. Nous demandons à ce que les collègues AESH ne soient pas mobilisés pour d'autres missions que celles figurant dans leurs contrats. S'il n'y pas d'élèves notifiés MDPH, l'administration n'a aucune raison d'exiger leur présence. Il en est de même pour les AED, les CPE, les professeurs documentalistes, les Psyen.
- que les personnels administratifs ne soient pas soumis au bon vouloir du supérieur hiérarchique. Les préconisations ministérielles doivent s'appliquer à eux comme aux autres personnels. Quelles mesures sont prises pour les protéger ?
- que les modalités retenues pour l'accueil des enfants des personnels soignants soient transmises très rapidement,
- que les conditions du télétravail restent dans le cadre légal, qui doit être rappelé à tous. Nous rappelons que le télétravail ne peut s'entendre que sur la base du volontariat dans la fonction publique et dans des conditions compatibles avec la situation de crise que nous vivons (décret n° 2016-151 du 11 février 2016 qui fixe les modalités et les conditions de mises en œuvre du télétravail dans la Fonction publique. Ces textes indiquent que doivent être respectés notamment le volontariat de l'agent, la fourniture de matériel, l'organisation du travail, le décompte du temps de travail.) La liberté pédagogique de chacun doit être prise en compte.

Ces questions urgentes appellent des réponses urgentes.

Madame la Rectrice, Veuillez croire en notre indéfectible attachement au Service Public d'Éducation.

La FSU, FNEC-FP FO, La Cgt Educ'action, Le Snalc et SUD éducation de l'académie de Versailles.